

Consommation d'énergie de nos activités et inventaire des émissions de carbone

CONSOMMATION D'ÉNERGIE - CHAMPS D'APPLICATION 1 ET 2 (gigajoules)

Les résultats de 2019 à 2022 ont été retraités.

	2023	2022	2021	2020	2019
Essence	6 473	6 413	5 798	7 599	13 232
Mazout	38	45	91	118	149
Gaz naturel	30 138	36 078	37 471	44 482	45 460
Électricité	50 259	55 991	57 699	61 835	71 063
Vapeur	1 101	935	769	759	766
Énergie totale	88 009	99 462	101 828	114 793	130 670

ÉMISSIONS DE CARBONE (en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone)

Les résultats de 2019 à 2022 ont été retraités.

	2023	2022	2021	2020	2019
Bureaux administratifs - Mazout	3	3	7	9	11
Bureaux administratifs - Gaz naturel	1 569	1 880	1 953	2 320	2 370
Parc automobile	435	432	391	510	888
Total pour le champ d'application 1 (émissions directes)	2 007	2 315	2 351	2 839	3 269
Bureaux administratifs - Électricité (selon la localisation)	2 328	2 617	2 863	3 153	4 067
Bureaux administratifs - Vapeur	72	61	50	49	50
Total pour le champ d'application 2 (émissions indirectes selon la localisation)	2 400	2 678	2 913	3 202	4 117
Agences et bureaux de service	5 280	5 595	5 506	5 847	6 207
Déplacements en avion	2 788	1 848	66	746	5 388
Déplacements en auto	438	351	133	248	891
Services informatiques	1 637	941	941	977	894
Actifs informatiques	1 160	1 810	1 878	725	1 616
Trajets résidence-travail	2 617	1 678	483	2 137	9 165
Travail à domicile	2 984	3 224	3 408	2 720	579
Total pour le champ d'application 3 (autres émissions indirectes)	16 904	15 447	12 415	13 400	24 740
Total des émissions (selon la localisation)	21 311	20 440	17 679	19 441	32 126

Bureaux administratifs - Électricité (selon le marché)	2 328	2 617	522	507	647
Total des émissions (selon le marché)	21 311	20 440	15 338	16 795	28 706
Compensations carbone	21 311	21 922	15 937	4 531	4 872
Émissions nettes de carbone	0	0	0	12 264	23 834

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE (champs d'application 1 et 2)

En raison de l'adoption des nouvelles normes comptables IFRS 17 et IFRS 9, en date du 1^{er} janvier 2023, tous les résultats de 2022 ont été retraités.

	2023	2022
Intensité énergétique (gigajoules par tranche de 1 M\$ de chiffre d'affaires)	13	22

INTENSITÉ DES ÉMISSIONS (champs d'application 1, 2 et 3)

En raison de l'adoption des nouvelles normes comptables IFRS 17 et IFRS 9, en date du 1^{er} janvier 2023, tous les résultats de 2022 ont été retraités.

	2023	2022
Intensité des émissions (tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par tranche de 1 M\$ de chiffre d'affaires)	3,2	4,5

MÉTHODOLOGIE

Approche et périmètre

Notre inventaire d'émissions de gaz à effet de serre est calculé en fonction du contrôle opérationnel, tel qu'il est décrit dans le [Protocole des gaz à effet de serre](#) mis au point par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development. Le périmètre organisationnel de cet inventaire comprend des données de la vaste majorité des sociétés de notre groupe, conformément à l'information publiée dans notre rapport annuel intégré (page 162), et représente 99 % de nos activités selon notre chiffre d'affaires.

Les émissions de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxyde nitreux sont incluses dans le total des émissions et dans les données sur l'intensité des émissions, lesquelles englobent les émissions des champs d'application 1, 2 et 3. Le champ d'application 1 comprend les émissions directes causées par les activités d'une organisation, incluant les véhicules et les bâtiments qu'elle possède et gère. Le champ d'application 2 correspond aux émissions indirectes provenant de l'électricité, de la vapeur, du chauffage et de la climatisation. Le champ d'application 3 englobe toutes les autres émissions indirectes générées d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur d'une organisation. Les émissions liées à l'électricité selon la localisation (champ d'application 2) reflètent l'intensité moyenne des émissions pour le réseau de distribution électrique où la consommation a eu lieu. Les émissions liées à l'électricité selon le marché (champ d'application 2) sont celles qui reflètent les instruments contractuels que nous avons mis en place, comme les certificats d'électricité

renouvelable. Depuis 2022, nous n'achetons plus de certificats d'électricité renouvelable pour nos bureaux administratifs, alors nos émissions selon la localisation et le marché sont les mêmes. Nous continuons d'acheter des certificats d'électricité renouvelable pour les agences et les bureaux de service, et les émissions ainsi évitées sont prises en compte dans notre calcul des émissions nettes de carbone.

Nous avons atteint notre objectif de devenir carboneutres en 2020 et avons revu notre inventaire d'émissions de carbone en 2021. Les émissions des champs d'application 1 et 2 ont été rajustées pour inclure une estimation des émissions des bureaux de plus petite taille, qui étaient auparavant exclus. Nous avons élargi les sources d'émission du champ d'application 3 pour y inclure les agences et les bureaux de service, les services et les actifs informatiques, le travail à domicile et les trajets résidence-travail. Les déplacements en avion et en auto étaient déjà pris en considération, ce qui ne change pas.

Nous avons choisi 2019 comme nouvelle année de référence pour nous assurer que nous disposons de données exactes et complètes, dans la mesure du possible, pour chacune des nouvelles sources incluses dans notre inventaire. Il s'agit également de l'année que nous utiliserons pour mesurer nos progrès à l'égard de notre objectif zéro émissions nettes dans nos activités d'ici 2040.

Les sources d'émission suivantes ont été évaluées et jugées négligeables :

- émissions fugitives provenant des immeubles
- émissions provenant des génératrices des bâtiments
- émissions en amont provenant du parc automobile
- déchets
- traitement des eaux usées
- émissions fugitives provenant du parc automobile
- déplacements d'affaires en train
- déplacements d'affaires en véhicules de location
- trajets résidence-travail en transport en commun
- filiales que nous ne contrôlons pas

Nous nous attendons à ce que ces sources d'émissions du champ d'application 3 soient considérables, mais elles ne sont pas incluses dans notre inventaire pour le moment, car nous n'avons pas suffisamment de données disponibles et nous travaillons encore à la création de méthodologies pour les calculer :

- achat de biens et services, en particulier ceux liés aux réclamations d'assurance (excluant les services et les actifs informatiques, qui sont déjà inclus dans notre inventaire);
- émissions liées à l'assurance (à notre portefeuille de souscription).

Nous avons commencé à évaluer la possibilité d'inclure les options écoresponsables dans le suivi des émissions liées aux réclamations, et nous continuons de suivre la progression des émissions globales en tenant compte de nos portefeuilles de souscription. Nous continuerons d'étudier la possibilité d'élargir notre inventaire.

Carboneutralité

En 2020, nous étions équivalents carboneutres par rapport à notre périmètre précédent, et nous avons maintenu la carboneutralité en fonction de notre nouveau périmètre en 2021, en 2022 et en 2023. Nous avons atteint la carboneutralité par les moyens suivants :

- achat de certificats d'énergie renouvelable pour certains bureaux administratifs en 2020-2021 (inclus dans le total des émissions selon le marché);
- achat de certificats d'énergie renouvelable et de compensations carbone spécifiquement pour nos agences et nos bureaux de service afin de les rendre « carboneutres » (inclus dans les compensations carbone);
- achat de compensations carbone d'un montant équivalant au reste de nos émissions totales des champs d'application 1, 2 et 3 (inclus dans les compensations carbone).

Nous exigeons que les compensations carbone que nous achetons répondent aux critères d'une norme de vérification reconnue afin d'en garantir l'additionnalité, l'exactitude, la permanence et l'absence de préjudice social ou environnemental important. En plus de cette vérification, nous évitons les projets dont la qualité des compensations est remise en question. Les compensations que nous utilisons sont également consignées dans des registres publics pour garantir qu'elles sont uniques et ne sont pas comptées en double.

Mesures et calculs de la consommation

Les données sur la consommation d'énergie (électricité, vapeur et gaz naturel) pour les plus gros bureaux administratifs ont été obtenues à partir de factures de services publics et calculées au prorata selon la superficie occupée. La consommation d'énergie des bureaux administratifs de plus petite taille, des agences et des bureaux de service a été estimée selon la superficie du bureau et l'intensité énergétique. Les données sur l'intensité énergétique pour chaque province ou région proviennent de la [Base de données complète sur la consommation d'énergie](#) publiée par Ressources naturelles Canada.

Les données sur les déplacements d'affaires (en avion et en auto) ont été obtenues de systèmes de comptabilité internes.

Les émissions provenant des services informatiques ont été mesurées selon les dépenses effectuées. Les services informatiques comprennent les services infonuagiques, les logiciels, les centres de données externes, l'hébergement et les télécommunications. Ils excluent la consultation, la sous-traitance et le matériel compris dans les actifs informatiques. Les actifs informatiques comprennent les ordinateurs portables et de bureau, les écrans et les imprimantes.

La consommation d'énergie associée au travail à domicile a été estimée au moyen de dossiers des ressources humaines et de chiffres sur l'intensité énergétique provenant du document de travail intitulé [Estimating Energy Consumption & GHG Emissions for Remote Workers](#) (en anglais seulement), publié par Anthesis. La consommation de carburant lors des trajets résidence-travail a été estimée au moyen des résultats d'un sondage mené en 2023 auprès de personnes qui se rendent régulièrement au travail et de dossiers des ressources humaines.

La consommation d'électricité, de gaz naturel, de mazout et d'essence a été convertie en gigajoules à l'aide des facteurs de conversion des unités des [Tables de conversion d'unités d'énergie](#) de la Régie de l'énergie du Canada. La consommation de vapeur a été convertie en consommation de gaz naturel à l'aide du facteur de conversion d'unités dans l'article intitulé [Energy Star Portfolio Manager - Portfolio Manager Technical Reference: Thermal Conversion Factors](#) (en anglais seulement) et de l'indicateur d'efficacité au tableau 7 du document [Emission Factors for Greenhouse Gas Inventories](#) de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA).

Calcul des émissions

Toutes les émissions ont été calculées selon les données sur le potentiel de réchauffement climatique à l'horizon 100 ans tirées du [Sixième rapport d'évaluation du GIEC](#) (en anglais seulement), qui a été publié en 2021.

Les émissions de mazout, de gaz naturel, d'essence et d'électricité ont été calculées au moyen des facteurs d'émissions d'Environnement et Changement climatique Canada dans le [Rapport d'inventaire national 1990-2021 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada](#).

Les émissions générées par les déplacements en avion ont été calculées d'après les facteurs d'émissions du document [Greenhouse Gas Reporting: conversion factors 2022](#) (en anglais seulement), publié par le gouvernement du Royaume-Uni. Ces facteurs d'émissions ont été adaptés pour tenir compte des données sur le potentiel de réchauffement climatique énoncées dans le Sixième rapport d'évaluation du GIEC. De nouveaux facteurs d'émission pour les déplacements en avion ont été publiés en 2023. Toutefois, ils sont basés sur les très faibles facteurs de charge présentés en 2021 par le Royaume-Uni, ce qui augmente les facteurs d'émission. Les facteurs de charge pour les vols au Canada ne cadrent pas avec les données du Royaume-Uni de 2021. C'est pourquoi nous avons utilisé les facteurs d'émission de 2022 pour notre inventaire.

Les émissions provenant des services informatiques ont été estimées d'après les émissions publiées de quatorze de nos principaux fournisseurs (par montants dépensés). Ces émissions nous ont été attribuées selon les montants dépensés et le chiffre d'affaires total des fournisseurs. Nous avons utilisé les émissions selon la localisation (champ d'application 2) et les émissions de carbone avant compensations pour calculer celles de ces fournisseurs, ce qui nous a permis d'obtenir un taux d'intensité des émissions brutes sectorielles en équivalent CO₂ (avant compensations) par chiffre d'affaires. Nous l'avons ensuite utilisé pour estimer les émissions de tous les autres fournisseurs.

En établissant nos émissions nettes de carbone, nous avons inclus les émissions selon le marché des quatorze principaux fournisseurs de TI et les achats de compensations carbone, ainsi que nos propres achats de certificats d'électricité renouvelable et de compensations carbone. Dans une optique de prudence, nous avons supposé que tous les autres fournisseurs n'ont pas acheté de certificats d'électricité renouvelable ni de compensations carbone.

Les émissions des actifs informatiques ont été calculées d'après les documents des fabricants sur l'empreinte carbone. En l'absence de tels documents, nous avons utilisé l'empreinte carbone de produits de marque et modèle similaires, dans la mesure du possible.

Ajustements

Les résultats des années précédentes ont été revus. Les changements suivants ont mené à des ajustements :

- Nous avons ajusté les facteurs d'émission liés à la production d'électricité d'après les données les plus récentes du Rapport d'inventaire national du Canada, ce qui a mené au rajustement des données de 2021 et de 2022.
- Nous avons revu les résultats pour les services informatiques d'après les émissions rajustées par nos fournisseurs et des données qui n'étaient pas accessibles auparavant. Les rajustements ont été appliqués aux données de toutes les années.

- Nous avons revu la méthodologie employée pour estimer la consommation d'énergie de certains bureaux administratifs (pour lesquels nous n'avons pas recueilli les données réelles), ainsi que des agences et bureaux de service, afin de refléter les changements dans la consommation moyenne au fil du temps dans la source de données (Base de données complète sur la consommation d'énergie). Les résultats les plus récents (pour 2020, qui ont montré une baisse de l'intensité énergétique dans de nombreuses régions) ont été extrapolés dans l'espoir d'un retour aux niveaux historiques. Nous avons donc rajusté les résultats pour les années 2020 à 2022.
- Nous avons rajusté les résultats associés aux trajets résidence-travail pour 2022 en raison d'une modification apportée à la distance parcourue dans la source de données. Le calcul pour les personnes utilisant le transport actif de 2019 à 2022 a également été corrigé.
- Nous avons ajusté la superficie occupée pour plusieurs bureaux administratifs afin de refléter l'occupation réelle, ce qui a entraîné le recalcul de la consommation d'énergie au prorata et l'ajustement des émissions pour toutes les années.
- Nous avons utilisé un facteur mis à jour (fourni par le gouvernement du Royaume-Uni) pour prendre en compte les émissions de gaz autres que le CO₂ générées par les déplacements en avion. Le facteur est passé de 1,9 à 1,7. Puisqu'il s'agit d'un changement dans les connaissances scientifiques, il a été appliqué aux données de toutes les années.